



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 06.10.2020

Publications supplémentaires: KABGE 06.10.2020

Numéro de publication: KK04-0000014972

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire AMOMA SARL

Débiteurs:

AMOMA SARL
CHE-369.842.269
Quai WILSON 45
1201 Genève

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 26.10.2020

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'Etat Genève Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 1 + 41 22 3888901

F20191591

But :

La collocation de production(s) créance(s) est réservée en raison de procédure(s) pendante(s) diligentée(s) contre deux créanciers, à savoir : RG 19/01777, Tribunal de Strasbourg, R.G. 20/00010, Tribunal de Strasbourg. L'administration de la faillite décide d'intervenir dans ce(s) procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite.